

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 31 janvier 2011****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHÉ - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. EL HASSOUNI (pouvoir Mme POPARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. DUGOURD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

**Membres absents** : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI

**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Musée des Beaux-Arts - Musées de la vie bourguignonne et d'art sacré - Exposition Jean Bertholle - Tarifs**

M. BERTELOOT, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a décidé d'organiser, du 14 mai au 19 septembre 2011, au Musée des Beaux-Arts et au Musée de la vie bourguignonne - Musée d'art sacré, une exposition rétrospective sur Jean Bertholle (1909-1996).

Cette exposition consacrée au peintre dijonnais permettra de couvrir l'ensemble de sa carrière. Elle évoquera, d'une part au Musée des Beaux-Arts, des aspects de l'œuvre - objets, vitraux, tapisseries, livres - jamais montrés à Dijon, d'autre part la dimension spirituelle de celle-ci, qui sera mise en valeur au Musée d'art sacré.

Il convient de fixer les tarifs publics d'entrée et d'accès aux services proposés au public dans le cadre de cette exposition, en précisant que la vente des billets ne pourra se faire qu'au Musée des Beaux-Arts. Seul l'accès à la partie de l'exposition proposée au Musée des Beaux-Arts sera payante pour le public.

Les tarifs proposés sont les suivants.

<b>Visiteurs individuels</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif 1</b>	<b>Tarif 2</b>
Champ d'application des différents tarifs	Tout visiteur ne bénéficiant pas des tarifs 1 et 2	- étudiants de moins de 26 ans - plus de 65 ans - membres d'un groupe de 10 personnes ou plus, accompagnateur inclus - adhérents ou membres des organismes partenaires de l'exposition - détenteur carte du Comité d'action sociale (CAS)	- moins de 18 ans - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA - personnes en situation de handicap et leur accompagnateur - membres de la Société des Amis des Musées de Dijon (hors visites spécifiques SAMD) - détenteur d'une carte de presse
Billet d'entrée	5 €	2,50 €	gratuit
Billet <b>complémentaire</b> pour visite guidée ou atelier ou manifestation culturelle	6 €	3 €	3 €
Forfait billet d'entrée + billet pour visite guidée ou atelier ou manifestation culturelle	8 €	5 €	3 €
<b>Groupes constitués</b>	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>
Champ d'application des différents tarifs	Groupes de 10 personnes ou plus ne bénéficiant pas des tarifs B ou C	Groupes de 10 personnes ou plus constitués de : - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA - Personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs	Groupes de 10 personnes ou plus constitués d'élèves (scolaires, collégiens, lycéens, étudiants)
Billet d'entrée	2,50 € par personne	gratuit	gratuit
Billet <b>complémentaire</b> pour visite guidée ou atelier ou manifestation culturelle	3 € par personne	3 € par personne	3 € par personne
Forfait visite guidée	100 € par groupe de 25 personnes et par heure	50 € par groupe de 25 personnes et par heure	30 € par groupe de 25 personnes et par heure

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les tarifs proposés pour l'accès à l'exposition rétrospective organisée par la Ville sur Jean Bertholle, pour la partie proposée au Musée des Beaux-Arts ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

4 FEV. 2011



PUBLIÉ LE 8/02/2011